

REGELEMENT CONCOURS LET'S GO ORGANIC

1. Ce concours est organisé par Intradel, dont le siège social est établi respectivement à 4040 Herstal, Port de Herstal, Pré Wigi 20 ci-après « les Organisateur ». Ce concours se déroule uniquement sur les 47 communes participant au tri des organiques sous le système Intradel via la page Facebook et le site web d'Intradel (www.facebook.com/Intradel - www.intradel.be).

2. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Toute personne domiciliée sur une des 47 communes participant au tri des organiques sous le système Intradel en Belgique disposant d'un compte Facebook valable peut participer à ce concours, à l'exception du personnel des Organisateur (ou de l'une de leurs filiales), ainsi que des membres de leur famille habitant sous le même toit. Le concours est interdit aux personnes de moins de 18 ans. La participation à ce concours se fait uniquement via la page Facebook « Intradel » à l'adresse suivante: www.facebook.com/Intradel et le site web www.intradel.be . Le concours est accessible via ordinateurs, tablettes et smartphones.

3. Ce règlement reprend les conditions du concours en ligne. Par sa seule participation au concours, le participant accepte sans réserve ni restriction toutes les présentes dispositions.

4. Le concours se déroule jusqu'au 19 mai 2017 à 17h00. L'annonce du gagnant aura lieu au plus tard le 30/06/2017 (via e-mail et sur la page Facebook). À tout moment, le concours peut être interrompu, arrêté ou prolongé par les Organisateur du concours sans que les Organisateur ni tout autre intervenant puissent être tenus pour responsables.

5. Les Organisateur se réservent le droit d'annuler une participation s'il s'avère que les données du participant sont fictives ou inexactes, s'il s'avère que le participant a commis un acte de tricherie et ce sans devoir justifier de sa décision.

Les Organisateur déclinent toute responsabilité envers les participants en cas de tentative infructueuse pour participer au concours (par exemple : en raison d'un problème technique, d'un retard dans l'envoi, de perte ou de détérioration des données après ou avant envoi - cette liste est non-limitative). Ils déclinent aussi toute responsabilité quant aux accidents ou dommages occasionnés, quelle qu'en soit la nature, résultant de l'attribution ou de l'utilisation du prix ou de la participation au présent concours.

6. Les Organisateur ne peuvent être tenus responsables des éventuels frais découlant de cette action ou de l'utilisation du prix attribué.

7. Si une disposition de ce concours était déclarée nulle ou inapplicable, cela n'aurait aucune influence sur la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Les Organisateur se réservent le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des dispositions de ce règlement. Si c'est le cas ils en informeront les participants via la page Facebook d'Intradel.

8. VIE PRIVÉE

Préambule

En participant au concours, vous avez accepté le présent règlement et la présente politique de vie privée. Les données recueillies auprès des utilisateurs au moment de leur inscription sont traitées conformément à la loi belge sur la protection des données personnelles du 8 décembre 1992. Ce document précise quelles sont les données que nous recueillons et la manière dont nous les utilisons.

Les traitements de données concernés ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission belge de la protection de la vie privée.

Le présent document ne concerne que l'utilisation et la communication des données collectées par Intradel lors de votre participation au concours.

Le participant qui veut que ses données soient supprimées pendant le déroulement du concours accepte automatiquement que sa participation au concours soit résiliée car, à défaut d'inscription, il ne peut pas être repris dans la liste des participants

Vie privée et collecte de données

Afin d'organiser le concours, il nous est indispensable de récolter un certain nombre de données personnelles, et ce en conformité avec les conditions générales et la politique de vie privée de Facebook que vous avez acceptées par ailleurs.

Données personnelles : modification et accès

Vous pouvez nous demander, en envoyant un courrier postal au responsable de traitement, si nous détenons des informations personnelles vous concernant. Nous vous demanderons une preuve de votre identité (copie de carte d'identité ou de passeport) afin d'être certain de respecter vos données personnelles et de ne pas les envoyer à un tiers. Nous accepterons une seule demande par an et par personne. Les informations que nous détenons sur vous, ou un avis spécifiant que nous n'en détenons pas vous seront envoyées sans frais, endéans les deux mois de votre demande. Vous avez la possibilité de contester les données que nous détenons sur vous et de les faire effacer, rectifier, modifier ou compléter.

Les newsletters, emails, mailings et courriers que vous recevrez mentionneront toujours la possibilité de renoncer à recevoir tout message à l'avenir et de modifier vos données personnelles si nécessaire.

Finalités

Nous collectons vos données personnelles si vous nous fournissez volontairement vos données. Nous pouvons aussi collecter des informations vous concernant provenant d'autres sources (Organismes publics ou organisations privées qui traitent vos données personnelles et ont le droit de les transmettre à des tiers).

Les données que nous collectons lorsque vous vous inscrivez au concours sont uniquement celles qui sont nécessaires au traitement de vos données correspondant à la finalité pour laquelle vous nous les avez confiées et en conformité avec les conditions de respect de la vie privée de Facebook.

Les finalités pour lesquelles nous collectons vos données sont les suivantes:

- Gestion du fichier des participants au concours ;
- Gestion des éventuelles réclamations ;
- Gestion de la distribution des « welcome pack »

Si nous souhaitons utiliser vos données personnelles pour une finalité nouvelle, nous vous demanderions votre consentement préalablement à cette nouvelle utilisation.

La présente politique de vie privée ne peut pas restreindre les droits que Fost Plus et Intradel pourraient détenir à l'égard de toute personne physique en vertu de contrats ou d'une autre législation.

Transfert et diffusion

Intradel peut être contraints de transmettre certaines données à caractère personnel à des autorités judiciaires ou à des tiers en vertu d'une obligation légale.

Durée de conservation des données

Les données collectées sont conservées pour une durée indéterminée. Vos données seront détruites par nos soins dès que vous le demanderez en nous contactant à l'adresse indiquée ci-dessus. Néanmoins, les données que la loi nous imposerait de conserver ne seraient plus accessibles pour les activités du Site.

Confidentialité et sécurité

Notre organisme obéit à une politique, à des règles et à des mesures de sécurité visant à protéger les données personnelles.

Intradel :

- fera toute diligence pour tenir les données à jour, pour rectifier ou supprimer les données inexactes, incomplètes, ou non pertinentes ;
- veillera à ce que, pour les personnes agissant sous son autorité, l'accès aux données et les possibilités de traitement soient limités à ce dont ces personnes ont besoin pour l'exercice de leurs fonctions ou à ce qui est nécessaire pour les nécessités du service ;
- informera les personnes agissant sous son autorité des dispositions de la loi belge et de ses arrêtés d'exécution, ainsi que de toute prescription pertinente, relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel;
- s'assurera de la conformité des programmes servant au traitement automatisé des données à caractère personnel avec les termes de la déclaration à la Commission de la vie privée ainsi que de la régularité de leur application ;
- s'assurera que toute personne agissant sous l'autorité du responsable du traitement ou de celle d'un sous-traitant, ainsi que le sous-traitant lui-même, qui accède à des données à caractère personnel, ne puisse les traiter que sur instruction du responsable du traitement, sauf en cas d'une obligation imposée par ou en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance.
- prendra, et obligera ses sous-traitants et partenaires à prendre les mesures techniques et organisationnelles requises pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte accidentelle ainsi que contre la modification, l'accès et tout autre traitement non autorisé de données à caractère personnel. Ces mesures assureront un niveau de protection adéquat, compte tenu, d'une part, de l'état de la technique en la matière et des frais qu'entraîne l'application de ces mesures et, d'autre part, de la nature des données à protéger et des risques potentiels.

Lorsque le traitement est confié à un sous-traitant, Intradel :

- choisira un sous-traitant qui apporte des garanties suffisantes au regard des mesures de sécurité technique et d'organisation relatives aux traitements;
- veillera au respect de ces mesures notamment par la stipulation de mentions contractuelles;
- fixera dans le contrat la responsabilité du sous-traitant à l'égard du responsable du traitement;
- conviendra avec le sous-traitant que celui-ci n'agit que sur la seule instruction du responsable du traitement et est tenu par les mêmes obligations que celles auxquelles le responsable du traitement est tenu en application de la loi ;
- consignera par écrit ou sur un support électronique les éléments du contrat relatifs à la protection des données et les exigences portant sur les mesures de sécurité.

Notification et modification

Nous nous réservons la possibilité de modifier le présent règlement de protection des données personnelles en fonction de l'évolution des règles légales.

Le participant garantit avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne le droit à l'image des personnes photographiées et les droits d'auteurs, droits voisins, droit des marques et des dessins et modèles pour les objets et œuvres représentées et garantit Fost Plus et Intradel contre tout recours à ce sujet.

Le règlement répond aux dispositions du droit belge. Les tribunaux de Bruxelles sont les seuls compétents en cas de litige.